



CONTACT

ALSH Maternel et Élémentaire

Coordinatrice : Marie

☎ 06.86.05.83.26

✉ centredeloisirs@moissac.fr

INSCRIPTIONS

« Accueil de Loisirs »

5 rue des Mazels 82200 MOISSAC

VACANCES ETE 2020

Du 6 Juillet au Vendredi 31 Juillet 2020

Attention : Inscription uniquement en journée et en demi-journée mais sans repas

Merci de vous munir du carnet de santé de votre enfant, de votre numéro allocataire CAF et/ou MSA, de l'attestation d'assurance extra-scolaire

Si votre enfant présente des besoins particuliers (ex : Maladie chronique, handicap, ou toutes autres difficultés), nous pouvons vous proposer un accueil adapté à sa situation.



**jouons ensemble,
avec nos différences !**

Vous pouvez contacter le « Pôle Ressources et Accompagnements »

☎ **06.72.79.24.17 / 06.33.75.25.78.**



LIVRET D'ACCUEIL COLLECTIF

A destination des familles ...

Bonjour les enfants !

En ce moment, tout le monde est un peu coincé chez soi, tu ne vas plus à l'école, les adultes portent des masques, les soignant(es) sont acclamés(ées) tous les soirs, les informations ne font que parler du CORONAVIRUS, un mot un peu compliqué... Mais que se passe-t-il ?

D'abord qu'est-ce que c'est ?

Le Coronavirus ou Covid-19 est un virus très contagieux qui circule en ce moment dans plusieurs pays du monde. C'est un microbe ; donc absolument invisible à l'œil nu.



Combien de temps ça dure ?

En général les personnes malades guérissent en quelques jours avec du repos et un traitement (...).

Qu'est-ce que ça fait ?

Le coronavirus fait tousser, éternuer, il donne de la fièvre, de la fatigue et peut parfois provoquer des difficultés à respirer.

Comment ça s'attrape ?

Tu peux l'attraper si une personne malade éternue ou tousse près de toi sans se protéger la bouche.
Le virus peut aussi rester plusieurs heures sur des objets. Si tu l'attrapes, ne t'inquiètes pas, on s'occupera de toi jusqu'à ce que tu sois guérie.

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS : CENTRE DE LOISIRS



Quelles sont les conditions pour inscrire ses enfants au centre de loisirs ?

Toutes les inscriptions, se feront à la journée ou en demi-journée, mais sans repas.

L'accueil des enfants sera possible, pour les familles dont les 2 responsables légaux travaillent. Il faudra ainsi justifier auprès du service d'inscription via une attestation d'employeur.

Quelles sont les heures et lieu d'ouverture du Centre de Loisirs ?

Attention, les entrées changent !

Ouverture des portails : Matin : 7h30 à 9h00 - Midi : 12h00 ou 13h30 : si votre enfant reste la demi-journée - Soir : 17h à 18h15

Pour les 6/11 ans à l'entrée principale de l'école Élémentaire du Sarlac.

Pour les 3/6 ans à l'entrée principale de l'école Maternelle du Sarlac.

Comment seront accueilli les enfants et les familles ?

Il est demandé qu'un seul parent (ou accompagnateur) se présente avec l'enfant à son arrivée et à son départ afin de réduire, le nombre de personnes devant les locaux des centres de loisirs.

Qui assurera l'encadrement des enfants et dans quelles conditions ?

Ce sont les animatrices et animateurs des ALAE qui travaillent habituellement sur le centre de loisirs, ainsi que des agents techniques des écoles.

La municipalité équippa l'équipe d'animation et les agents techniques, en masques, blouse, visières, gel hydroalcoolique.

Quelle organisation pédagogique et sanitaire pour la journée ?

ALSH Maternel : 3 groupes de 10 enfants seront constitués en fonction de l'âge avec 2 animateurs en gestion de celui-ci, tout le séjour.

ALSH Élémentaire : 3 groupes de 15 enfants seront constitués avec 2 animateurs en gestion de celui-ci, tout le séjour.

Il y aura 1 groupe par salle, avec 1 cour et 1 sanitaire attitré.

Et la cantine ?

Il y aura 3 services, car 3 groupes.

Les horaires seront modifiables aux besoins.

1^{ER} GROUPE : 11h30 à 12h15

2^{ème} GROUPE : 12h20 à 13h05

3^{ème} GROUPE : 13h10 à 13h55

La journée type est consultable à l'entrée de l'école, sur panneau d'affichage.

Quelles actions éducatives durant cette période ?

Le protocole des ACCEM (Accueil Collectifs à caractère Educatif de Mineurs) est consultable sur le panneau d'affichage.

Il s'agira pour les animateurs de penser les activités (nature, déroulement, lieu et matériel) en intégrant les gestes barrières.

De même pour l'organisation de la vie quotidienne : gestion de l'espace, circulation des enfants. On privilégiera les activités en petits groupes et en extérieur dans la mesure du possible.

Il sera limité l'utilisation collective du matériel (ballons...) et proscrit d'échanger les matériels pédagogiques (crayons, feutres etc...). Les enfants auront une cagette individuelle avec à l'intérieur leurs propres matériels, qui sera désinfectés chaque jour.

Il sera demandé aux familles de fournir : une casquette et une gourde d'eau qui restera au centre de loisirs dans un sac au nom de l'enfant.

Il pourra être envisagé des déplacements en bus mais limité en nombres et en distance. Nous suivrons le protocole des ACCEM.

La désinfection des locaux ?

Elle sera effectuée quotidiennement par les agents techniques et l'équipe d'animation.

Quel protocole en cas d'apparition de symptôme suspect ?

Nous suivrons le protocole des ACCEM. En cas de suspicion de cas Covid-19, Monsieur le Maire pourra prendre la décision de la fermeture du centre de loisirs.